

## Collaboration policière «Turquie-Belgique» : nouvelles révélations

Il y a deux semaines, une délégation turque –composée de cinq chefs de la police et de deux procureurs antiterroristes– était reçue par les autorités judiciaires belges qui leur confiaient les archives du DHKP-C, saisies en septembre 1999 dans un appartement à Knokke.

C'est atterrant. Que certains des plus hauts magistrats de notre pays puissent ainsi rencontrer les représentants d'un État où se pratique toujours la torture contre des opposants politiques et se mettent ainsi «au service des bourreaux»..., voilà qui est tout simplement effarant. D'autant que les responsables de la police antiterroriste turque sont réputés pour leur cruauté (en particulier la «TIM-1» spécialisée dans l'interrogatoire des militants et sympathisants du DHKP-C).

Or, sur l'une des photos représentant cette délégation policière turque (photo qui vient de paraître dans le quotidien *Sabah*), on reconnaît distinctement l'homme en civil qui avait insulté et menacé de mort Bahar Kimyongür («S... lan, o... çocuğu. Senin gibileri gebertmek lazim», «Va te faire f..., fils de p... Des types comme toi, il faut les buter»...) durant une des sessions du procès devant la Cour d'appel de Gand, en septembre 2006. Des membres de la police fédérale avaient d'ailleurs été obligés d'évacuer ce provocateur de la salle d'audience pour ramener le calme dans le prétoire.



La délégation turque dans les rues de Bruxelles – Photo *Sabah*

Outre cette toute récente visite d'une délégation turque de haut rang, d'autres cas de collaborations scélérates entre polices belge et turque avaient –pourtant– déjà fait l'objet de dénonciations dans la grande presse (francophone notamment). Ainsi en avait-il été lorsque furent finalement révélés les dessous du kidnapping de B. Kimyongür aux Pays-Bas (en avril 2006) –un enlèvement organisé sous l'autorité de la ministre de la justice de l'époque, la socialiste Laurette Onkelinx.

À titre d'exemple, nous vous renvoyons à l'article paru dans *Le Soir* du 22 janvier 2008. Edifiant.

«Le rapport annuel du Comité R (surveillance des services de renseignements) confirme que la Belgique a bel et bien voulu livrer l'un de ses ressortissants, Bahar Kimyongür, à la Turquie en contravention avec toutes les règles de droit. En septembre 2006, *Le Soir* révélait qu'une réunion secrète a rassemblé le 26 avril 2006 au centre de crise du ministère de l'Intérieur 25 magistrats et fonctionnaires représentant la Justice, l'Intérieur et les services du Premier ministre. Cette réunion concernait le sort à réserver à Bahar Kimyongür, un ressortissant belge sympathisant de l'organisation

d'extrême gauche turque DHKP-C, condamné à quatre ans ferme par le tribunal correctionnel de Bruges.

«Un mois plus tôt, «un service de renseignements ami» (ndlr : les services secrets turcs, selon nos informations), note le rapport, indique que Kimyongür est susceptible de prendre la fuite et de se soustraire à son procès en appel à Gand. La Sûreté ne croit pas en cette éventualité. L'information remonte à la ministre de la Justice et au parquet fédéral qui organisent la fameuse réunion secrète du 26 avril. Au cours de celle-ci, il est demandé que l'OA3 (la police antiterroriste) et le Parquet fédéral prennent contact avec le parquet néerlandais en vue de procéder à l'arrestation de Kimyongür, qui doit se rendre à un concert aux Pays-Bas, et de permettre ainsi sa livraison à la Turquie qui a délivré un mandat d'arrêt international.

«Le compte-rendu de cette réunion est modifié à la demande du Parquet fédéral, car l'illégalité de l'opération a été soulignée par plusieurs participants –la Belgique ne pouvant livrer un de ses ressortissants à un pays étranger. Dans un compte-rendu, non amendé par le Parquet fédéral, l'un des agents de la Sûreté note : *«Une solution serait d'organiser une surveillance avec l'espoir qu'il (Kimyongür) se rende aux Pays-Bas. La police néerlandaise pourrait être susceptible de l'intercepter et de le mettre, le cas échéant, à la disposition des autorités turques»*. Des membres de la Sûreté présents se sont offusqués de ce procédé illégal. L'un d'eux, déposant devant le Comité R, a ainsi exprimé son étonnement : *«Le scénario proposé lors de la réunion de crise était machiavélique !»*.

«En exécution des décisions de cette réunion, la police anti-terroriste et la Sûreté ont mis en place une surveillance sur Kimyongür. Leurs homologues néerlandais étaient tenus au courant. Et le Parquet fédéral, selon le rapport, demande au juge d'instruction chargé de l'enquête sur la disparition de la militante Fehryie Erdal, de délivrer un mandat à la DSU (unités spéciales de la police fédérale) lui permettant d'effectuer une «observation transfrontalière». **Durant toute l'opération, les services turcs et néerlandais sont tenus au courant par leurs homologues belges.** Et c'est ainsi que la voiture de Kimyongür fut interceptée par une voiture banalisée de la police néerlandaise. Son extradition vers la Turquie fut finalement refusée.

«Dans son rapport, le Comité R exprime des doutes sévères: *«La prétendue finalité judiciaire de l'opération suscite des questions»*, écrit le Comité R qui déplore que *«la Sûreté n'ait pas effectué d'analyse juridique sérieuse sur la légalité de sa mission»*. Il relève que *«les services de renseignement ne sont pas légalement compétents pour observer des personnes»*. Son rapport s'interroge aussi sur la légalité de la transmission par la Sûreté à l'AIVD (les services néerlandais) de données personnelles relatives à un ressortissant belge. **Des renseignements sur le déplacement de M. Kimyongür, selon nos informations, ont également été transmis aux Turcs.**

«La ministre de la Justice de l'époque Laurette Onkelinx avait démenti l'intention de la Belgique de livrer Kimyongür à la Turquie en le livrant d'abord aux Néerlandais. Le rapport de la Sûreté la dément. Le débat parlementaire sur cette affaire d'État n'a jamais eu lieu. *«Anne-Marie Lizin, alors présidente du Sénat, n'a jamais voulu réunir une commission à ce sujet»*, déplore la sénatrice MR Christine Defraigne.»

En réalité, dès le début de l'affaire «DHKP-C» en 1999, plusieurs secteurs de la police belge avaient décidé de transmettre des données confidentielles liées à l'enquête judiciaire aux services spéciaux turcs. C'est ainsi que des pièces figurant dans le dossier d'instruction –pourtant secret– avaient été publiées par la presse d'Ankara. Nous sommes en mesure d'en apporter les preuves. Inédites. Il s'agit notamment d'une photo de la militante Fehriye Erdal reproduite dans les quotidiens turcs *Günes* et *Posta* le 4 novembre 1999, ainsi que dans *Öncü* le 6 novembre 1999... De même, une photo du secrétaire général du DHKP-C Dursun Karatas avait été «fuitée» vers le quotidien *Hürriyet* (qui la reproduisait dans son édition du 5 mars 2000, cf. ci-dessous).



Dursun Karatas - Photo publiée dans *Hürriyet*

Quant à l'article susmentionné du journal *Sabah*, il vient confirmer que les services secrets turcs mènent un travail de «filatures techniques» sur le sol belge, travail dont les résultats viennent d'être communiqués à la Belgique, ce que révèle l'article de Marc Metdepenningen paru dans *Le Soir*, ce 30 juin:

«Selon le journal *Sabah*, les enquêteurs turcs auraient remis aux enquêteurs belges (qui ne commentent pas) des informations relatives à la localisation de Fehryie Erdal, qui avait échappé à la Sûreté de l'État belge, à la veille de sa condamnation par le tribunal correctionnel de Bruges en février 2006. Les Turcs auraient également transmis des informations «sur base de filatures techniques» relatives à la présence en Belgique de Dursun Karatas (le leader du DHKP-C dont la mort des suites d'un cancer à la clinique du Parc Léopold à Etterbeek avait été prématurément annoncée depuis la Turquie en février dernier –ainsi que sur le n°2 de l'organisation Zerrin Sari)... »